

QUI DOIT DECIDER DE LA GUERRE ?

Article paru dans *La Feuille* du 17 avril 2003

par PIERRE BITOUN
et JAIME MARQUES-PEREIRA¹

De cette guerre en Irak, il semble que nous puissions tirer un enseignement propre à prévenir les guerres futures.

L'un des traits marquants de ce conflit, c'est son impopularité. Dès avant le déclenchement des opérations, on a assisté à une mobilisation citoyenne qui, autant par son ampleur que par la sagesse des peuples dont elle témoignait, devrait rester pour longtemps dans les mémoires. Par millions, des hommes, des femmes, des enfants, de toutes races, nationalités, opinions ou confessions religieuses, sont descendus dans les rues pour dire leur opposition à l'option militaire, dénoncer les buts pétroliers, géopolitiques ou religieux de la guerre, prévenir les Américains des incendies qu'ils risquaient d'allumer, exiger la poursuite du désarmement de l'Irak par la voie des inspections.

Or rien n'y a fait car ni dans le cadre national, ni au sein de l'ONU, il n'existait d'instrument juridique spécifique capable de traduire ce mouvement et de peser sur la décision des dirigeants. Que se serait-il passé si, aux USA et en Grande-Bretagne, avait existé l'obligation de recourir au référendum ? Les pessimistes affirmeront que Georges W. Bush et Tony Blair s'en seraient trouvés, choc du 11 septembre et conditionnement médiatique aidant, plébiscités. A l'inverse, les optimistes soutiendront que le droit aurait fait, comme souvent, débat et que la guerre aurait peut-être été évitée.

Quoi qu'il en soit, le problème ne saurait être seulement posé en ces termes. Sommes-nous de véritables citoyens lorsque nous sommes dépossédés du droit de participer à la décision la plus grave qu'une communauté humaine ait à prendre ? Le droit à la libre expression, le droit de manifestation sont-ils, aujourd'hui et sur une question aussi fondamentale que la guerre, des droits suffisants ? Pourquoi devrions-nous user notre énergie à protester alors que notre voix est au moins aussi légitime que celle de nos gouvernants ?

Tel est l'enseignement, capital, qu'il nous faut tirer de ce conflit : si, demain, nous voulons faire reculer la guerre, nous ne devons pas seulement continuer de parler, d'écrire, de manifester. Nous devons exiger, dans chacun de nos pays, la création d'un nouveau principe constitutionnel : le droit au référendum sur la guerre. Et parce que ce sont les peuples qui, toujours, payent le prix du sang, le résultat de cette consultation devrait être souverain sur tout autre choix, gouvernemental ou parlementaire. Cela, aussi, fait partie du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...

¹ Respectivement sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique et professeur d'économie à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.